

COMMUNIQUE DE PRESSE  
24. Oct. 2008 15:09

**LE JUGENDAMT INSTITUTION DANGEREUSE:**  
Suite du reportage Indice sur **RTL TVI**

Les droits des enfants sont en danger, il faut agir.

Vous vous souviendrez très certainement du reportage de George Huercano, sur Indice (RTL TVI), « Revoir ma fille... », diffusé mercredi dernier et qui bouleversa la Belgique: On avait pu voir comment le Jugendamt, (office des mineurs, allemand) peut librement, sans raison objective, voler des enfants ou simplement jouer le complice du parent rapté dans le cadre des rapt parentaux bi-nationaux.

Suite aux combats de certains parents et à la médiatisation provoquée par quelques journalistes, certains eurodéputés du Parlement Européen souhaitent changer les choses, afin que le Jugendamt ne puisse plus continuer librement à bafouer les conventions européennes, la charte des droits de l'homme et, bien sûr, les droits des enfants .

De ce fait, l'EuroDéputé polonais Boguslaw Rogalski, vient de déposer une déclaration écrite au Parlement Européen. Vous trouvez cette déclaration écrite en pièce jointe.

Parents **allemands** et **étrangers** ont décidé de soutenir, ensemble, le député Rogalski dans sa démarche et attendent de la part des responsables politiques belges et européens qu'ils prennent fait et cause pour cette problématique et interviennent auprès de leur collègues. Nous attendons votre soutien à cette déclaration écrite, afin que les conventions et les droits des enfants soient respectés.

Contact:

1. **Boguslaw Rogalski** / Euro député Polonais/ **Parlement européen**  
Bât. Altiero Spinelli  
03E240  
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60  
B-1047 **Bruxelles/Brussel**  
**Tél** : +32 (0)2 28 45616  
**Fax** : +32 (0)2 28 49616
2. La journaliste et écrivain **Dr Karin Jaeckel**, responsable d'une pétition européenne contre Le Jugendamt, qui représente à elle seule plus de 1000 parents.  
Spécialiste allemande en ce qui concerne le Jugendamt (langue: allemand et anglais)  
<http://www.karin-jaeckel-autorin.de/>  
[karin.jaekkel@t-online.de](mailto:karin.jaekkel@t-online.de)
3. Parents belges  
Sabine Vander Elst  
<http://lebensborn2-mafille-maeliss.skynetblogs.be/>  
[sosmaelissabine@hotmail.com](mailto:sosmaelissabine@hotmail.com)  
Pascal Gallez  
<http://antoinekailouisghislain.skynetblogs.be/>  
[pascalgallez@yahoo.com](mailto:pascalgallez@yahoo.com)

En pièce jointe, vous trouverez aussi un règlement dérobé au Jugendamt par un parent courageux, règlement dans lequel il est stipulé qu'un parent étranger qui aurait droit à rendre visite à son enfant, n'a pas le droit de parler sa langue maternelle avec son enfant et ... n'a pas le droit d'offrir un cadeau d'une valeur de plus de 15 euro à son enfant... Nous pouvons vous présenter d'autres éléments tout aussi discriminatoires. Ainsi que le projet de résolution qu'avait déposé le député Rogalski il y a peu de temps dans lequel vous pouvez trouver des exemples de discriminations du système familial allemand vis à vis de parents non allemands d'un enfant de double nationalité.

---